



que faire? qqn profite de la crédulité d'un ado...

Par **polka**, le **26/02/2009** à **21:57**

Bonsoir,

Mon jeune frère a depuis + de 2 ans une "liaison" virtuelle qui vire à l'obsession avec une fille. Celle-ci a une vie qui paraît assez abracadabrante: entre autre, elle a été jugée par le tribunal pour enfants du Havre et vit maintenant à Madagascar avec son père. Pourtant les lettres que mon frère reçoit viennent du Havre...

Ma mère s'inquiète, car nous pensons que cette personne ment, et profite de la naïveté d'un ado. Il est très sensible et complètement sous l'emprise de cette personne. Son téléphone portable reste parfois allumé toute la nuit...

Si ça se trouve c'est peut-être un ou une adulte?

Nous avons son nom et son prénom, est-il possible de vérifier si cette personne a bien été jugée en tant que mineure au Havre? Nous saurions déjà son âge...

Par **ardendu56**, le **27/02/2009** à **20:50**

Utile pour vous ?? J'espère!!

La protection des mineurs sur téléphone mobile

Pourquoi protéger les mineurs de certains contenus ?

Les téléphones mobiles sont déjà le support de contenus en images ou en sons. Par le biais notamment des portails des opérateurs et du kiosque Gallery, ils offrent aussi un moyen d'accès à internet. À titre expérimental, ils permettent déjà, dans certaines zones, l'accès à des chaînes de télévision. Dans l'avenir, cette fonction est appelée à se développer.

L'usage des téléphones mobiles peut poser des problèmes de protection de l'enfance et l'adolescence : quand on l'utilise dans la rue, manque de concentration et risque de vol; risque d'intrusion dans la vie privée du mineur s'il donne son numéro de téléphone à des inconnus; risque de violation du droit à l'image si le mineur ne demande pas l'autorisation des personnes qu'il photographie avec son portable; problèmes de santé, factures élevées, sans compter les risques liés à internet. L'Association française des opérateurs de téléphonie mobile Afom, a publié le guide Votre enfant et le téléphone mobile qui passe en revue les principaux risques et propose des solutions. Ce guide peut être téléchargé ou commandé gratuitement à partir du site de l'association.

Les opérateurs mobiles travaillent actuellement à l'élaboration d'une grille de classification des contenus qui devrait permettre aux parents de bloquer l'accès à certains services et à certains contenus préjudiciables pour les plus jeunes. Les parents peuvent d'ores et déjà, sur simple appel téléphonique, bloquer l'accès des téléphones de leur enfant à internet, aux

contenus érotiques et aux sites de rencontre.

Enfance en danger : le 119

Le 119 est le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger. Ce service est accessible à tout moment, gratuitement, partout en France !

En plus, je vous conseillerais de vous rendre à la gendarmerie et d'exposer votre cas car "bloquer" votre fils pourrait lui donner l'envie de rencontrer cette "personne."

Les policiers savent ce qu'il faut faire et sont de bons conseils.

Bon courage à vous.